



Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons que KORDON de Bayer est la seule barrière anti-termite à base de Deltaméthrine autorisée sur le marché. Toutes les autres barrières contenant de la Deltaméthrine, sont interdites à la vente et à la pose depuis le 1er octobre 2014.

En effet, cette substance active est soutenue exclusivement par Bayer dans le cadre du règlement européen biocide 528/2012. Le dossier d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le produit KORDON a d'ores et déjà été déposé auprès des autorités compétentes par Bayer. Conformément à cette nouvelle réglementation européenne, toutes les barrières anti-termites physico- chimiques devront, à terme, obtenir une AMM.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que KORDON de Bayer est la première barrière anti-termite à rentrer dans ce cadre législatif.

En choisissant KORDON de Bayer, vous avez l'assurance d'employer un produit de qualité, sûr, fiable, certifié et bénéficiant de la force d'un grand groupe de l'industrie chimique mondiale.

Cordialement

Yannick BROSOLO
Responsable Technique KORDON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Yannick Brosolo", written over a horizontal line.

Le 15 Octobre 2014

Yannick BROSOLO

Bayer S.A.S.
Bayer Environmental Science
PPC FRANCE
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

Tél. : 33 6 21 02 48 40
Fax : 33 4 72 85 42 89
yannick.brosolo@bayer.com

Siret : 562 038 893 00656

Bayer S.A.S.
Société par actions simplifiée a
capital
de 113 084 535 €

Siège social :
16 rue Jean-Marie Leclair
69009 LYON
FRANCE

562 038 893 R.C.S. Lyon
Siren : 562 038 893
FR 29 562 038 893